

# Elaboration d'une cartographie du bruit sur le territoire du département de l'Essonne

*Observatoire Participatif de l'Environnement  
Evry, le 18 janvier 2007*

# La lutte contre le bruit au Conseil Général 91

- **Les 4 axes de la politique « bruit » du Département**  
(délibération du 14/12/00)
  - ⇒ Inventorier les sources sonores et leurs effets
  - ⇒ Favoriser les coopérations entre les acteurs concernés et sensibiliser les essonniens
  - ⇒ Fédérer l'action départementale autour du bruit
  - ⇒ Intégrer l'acoustique dans les projets des collectivités
- **L'Agenda 21** adopté le 20 octobre 2003
  - ⇒ Engagement n°117 : « Élaboration d'une **cartographie-action** du bruit en Essonne »

**La cartographie sonore est un engagement volontaire  
du Département.**

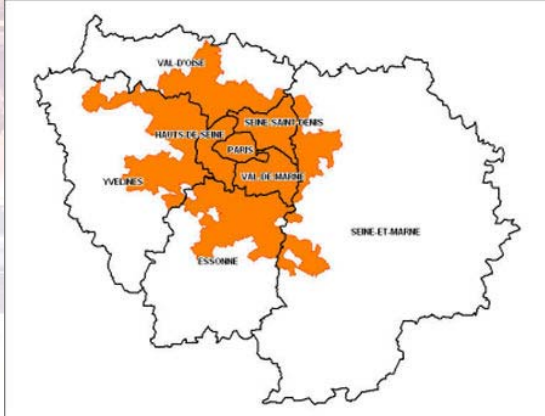
# Contexte : la Directive européenne 2002 / 49 / CE du 25 juin 2002

*Approche commune visant à éviter, prévenir ou réduire en priorité les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement.*

Se base sur :

- ⇒ la **détermination cartographique** de l'exposition au bruit, selon des méthodes communes, par les collectivités locales pour les agglomérations et le représentant de l'Etat pour les grandes infrastructures de transports terrestres
- ⇒ **l'information des populations**
- ⇒ la mise en œuvre de **plans d'action** au niveau local par les collectivités locales et les gestionnaires des infrastructures.

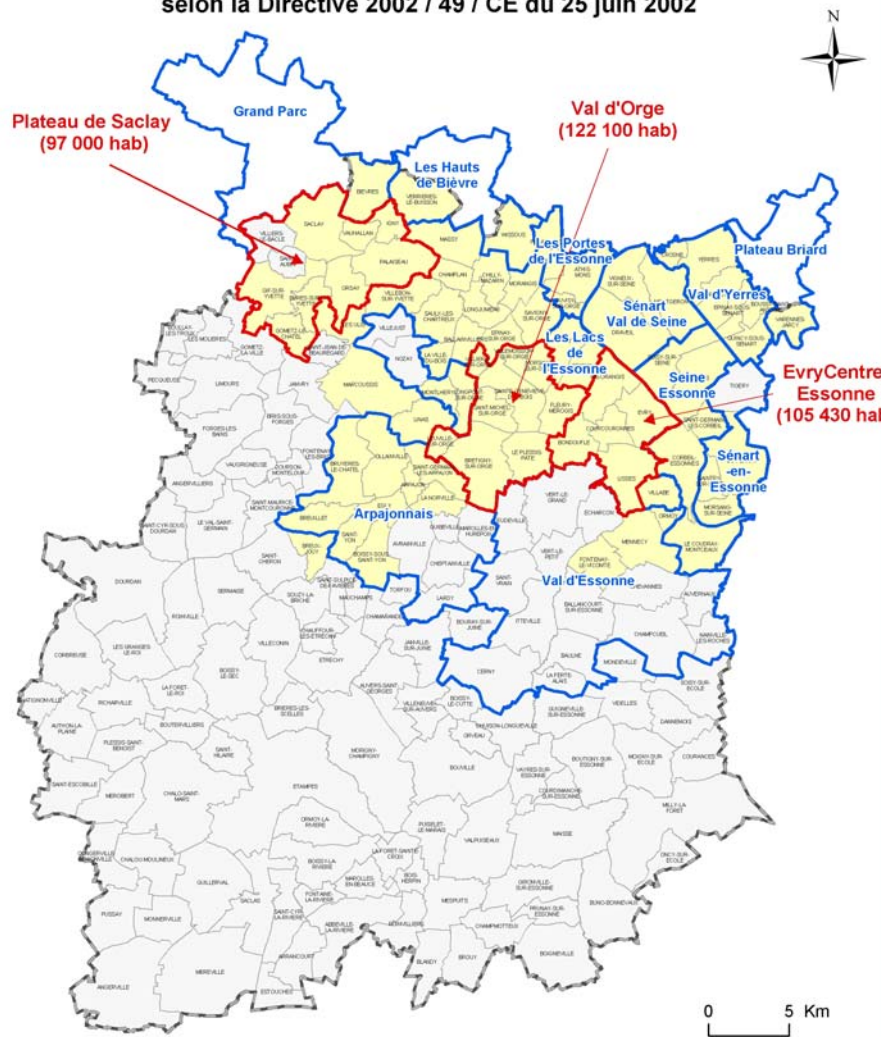
# Cartographie sonore du département



## En Essonne

78 communes de l'agglomération parisienne  
(=> cartes de bruit en 2007)

Collectivités territoriales essonniennes devant élaborer une cartographie sonore selon la Directive 2002 / 49 / CE du 25 juin 2002



- EPCI comprenant une ou plusieurs communes de l'agglomération parisienne > 100 000 hab
- EPCI comprenant une ou plusieurs communes de l'agglomération parisienne < 100 000 hab
- Commune faisant partie de l' "agglomération parisienne" au sens de l'INSEE (78 communes)



# Objet du marché : cartographie sonore du département

- **4 sources** de bruit cartographiées – évaluation par CALCUL
  - ⇒ Infrastructures de **transport routier** : autoroutes, RN, RD
  - ⇒ Infrastructures de **transport ferroviaire**
  - ⇒ Infrastructures de transport de **transport aérien** (aéroport d'Orly)
  - ⇒ **Industries** et activités potentiellement bruyantes (ICPE notamment)
    - ⇒ + **Cumul** de toutes les sources
- **Ensemble du territoire essonnien**
- **4 indicateurs** : LAeq (6h-18h), LAeq (18h-22h), LAeq (22h-6h), Lden

# Objet du marché : cartographie sonore du département

## ● But de la cartographie :

- ⇒ Évaluation globale et prévisionnelle de l'exposition des Essonniens au bruit dans l'environnement
- ⇒ Mise en place d'un plan d'actions
- ⇒ Aide à la décision des autorités responsables
- ⇒ Information accessible au public

## → formation interne

- ⇒ Achat d'une licence du logiciel de simulation
- ⇒ Formation de plusieurs agents du Département (DENV+SIG)

# Planning et organisation

## ● Trois phases d'étude :

- ⇒ Phase 1 (TF) : Pré diagnostic et recueil des données – 4 mois
- ⇒ Phase 2 (TF) : Cartographie sur un territoire test – 4 mois
- ⇒ Phase 3 (TC) : Mise en œuvre généralisée de la cartographie sur le département de l'Essonne – 12 mois

## ● Durée de la prestation :

- ⇒ Démarrage : octobre 2006
- ⇒ Fin de la prestation : mai 2008

## ● Validation et concertation :

- ⇒ Commission plénière (*réunions d'avancement*)
- ⇒ Comité de suivi (*réunions de validation des étapes*)
- ⇒ Pilotage technique

# Elaboration d'une cartographie du bruit sur le territoire du département de l'Essonne

*Observatoire Participatif de l'Environnement  
Evry, le 18 janvier 2007*